

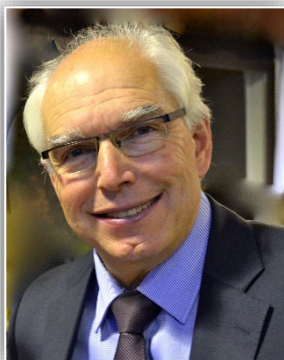


Les J.O. de Paris et la santé (Verozarak)

- SOMMAIRE -

→ Éditorial.....	02
→ Le nouveau conseil Départemental après les élections...	03
→ La Santé en action	04
→ Le calendrier vaccinal 2024.....	06
→ Les soins sans consentement	07
→ Le coin du spécialiste.....	08
→ La protection juridique des majeurs.....	13
→ La page culturelle	14
→ Annonces.....	19
→ Les mouvements du Tableau.....	21

→ *Editorial*



Chères consœurs, chers confrères, chers amis,

Nous entrons dans le grand moment des jeux Olympiques et des jeux paralympiques.

Il faut espérer que tout notre pays et tous nos compatriotes seront unis derrière nos athlètes pendant cette période dévolue au sport.

Dans ce numéro 18 de notre bulletin, vous trouverez en particulier outre les rubriques habituelles, la composition du nouveau bureau à l'issue des dernières élections, des conseils pratiques pour engager des soins sans consentement et une information émanant du tribunal judiciaire pour encourager les médecins à devenir « *médecin habilité par le procureur de la République* ». Ces médecins doivent établir « *le certificat médical circonstancié* » nécessaire au dossier de demande de « *protection juridique des majeurs* ». Tout médecin, quelle que soit sa spécialité, peut solliciter son inscription sur cette liste.

En ce qui concerne l'actualité médicale et les orientations prises par notre conseil national, plusieurs dossiers devraient avancer au cours ce deuxième semestre 2024 : *le projet de loi sur la fin de vie, les VAE Ordinales (Validation des Acquis de l'Expérience) en particulier pour la spécialité de la médecine esthétique qui sera également validée par un DIU de 2 ans, Le 2^{ème} DES pour les médecins qui veulent changer de spécialité, le décroisement (possibilité d'exercer une spécialité et partiellement une autre spécialité), les violences sexistes et sexuelles...* Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancée de ces dossiers.

Je vous souhaite une bonne lecture, un bon été et je vous redis mes sentiments les plus confraternels et amicaux.

Dr Alain CHAPON

Président CDOM43

→ *Le nouveau conseil après les élections ordinales du 11 février 2024*

A l'issue des élections Ordinales du 11 février 2024 et de la réunion du conseil plénier du 13 février 2024 voici la composition du nouveau bureau et du nouveau conseil départemental de la Haute-Loire de l'Ordre des Médecins.

Le Bureau

Président : Dr Alain CHAPON

1^{er} Vice-Président ; Dr Philippe DUPUY

2^{ème} Vice-Président : Dr Lacramioara VASILACHE

Secrétaire Générale : Dr Elena LUNGOCI

Secrétaire Générale adj. : Dr Christiane DEFOURS

Trésorière : Dr Nadine DESSIMOND

Conseillers Titulaires :

Dr François BRENAS

Dr Sophie De TAURIAC

Dr Thierry DELMAS

Dr Frédérique DUBUY-BRAEMER

Dr Jean-Paul EYMARD

Dr Jacques LABROSSE

Dr Jacques LARGERON

Dr Pierre MARION

Dr Joceline MOURGUES

Dr Dominique PERRET-VILON

Conseillers Suppléants :

Dr Angelo ALAIMO

Dr Monique FESSAGUET

Dr Anne-Marie BOUSSEROLLES

Dr Noël FOURNIER-MONTGIEUX

Dr Frédéric BUREL

Dr Naceur HADDOUCHE

Dr Bruno CHABANON-POUGET

Dr Sylvie HADDOUCHE

Dr Géraldine CORNET-GOULEFERT

Dr Charlène LEMAIRE

Dr Bérengère DELORME

Dr Laurence MARCO

Dr Paul DIELEMAN

Dr Cyrius POURHADI

Dr Jean-Louis FALCON

Dr Ramona SANDULACHE

→ La SANTE en Action :

➤ Une Rose au Sommet (Dr Anne-Marie Bousseroles)

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) insiste depuis des années sur l'importance de l'activité physique dans la prévention d'un certain nombre de maladies : pathologies cardiovasculaires, cancers... De la même manière, la pratique d'une activité physique régulière contribue à réduire le risque de récurrence cancéreuse. Enfin elle permet de diminuer certains effets indésirables des traitements comme l'hormono-



thérapie proposée dans la prise en charge du cancer du sein.

C'est dans ce cadre précis qu'a été constitué en octobre 2023 un groupe de 10 patientes volontaires, bénéficiant par ailleurs de l'atelier d'éducation thérapeutique en hormonothérapie proposé par le service d'oncologie du centre hospitalier Emile ROUX.

Encadrées par le Dr Anne-Marie BOUSSEROLLES chirurgien gynécologue et Madame Céline GIRARDET-SABADEL professeur d'EPS et coach sportive bien-être et sport sur prescription médicale, ces 10 femmes se retrouvent une demi-journée par mois pour bouger. L'opération une rose au sommet avait pour but, cette année, de les accompagner dans l'ascension du mont Mézenc (1753m) point culminant de la Haute-Loire (randonnée d'une dizaine de kilomètres). Point d'orgue de ce défi fort en émotions et en dépassement de soi, le Ruban Rose y a été déposé symboliquement. C'est une expérience humaine et thérapeutique unique.

Ces femmes courageuses ont été accompagnées par plus de 50 personnes. Tout ce groupe, comprenant d'autres patientes, des membres de leur famille, le Président de l'Ordre des Médecins, et des soutiens, tous solidaires, s'est élancé pour l'ascension, le matin du 21 juin à partir de la maison forestière du village des Estables.

Un peu plus d'une heure et demie plus tard, dans le brouillard, le groupe de ces dames en rose posaient pour la photo souvenir au pied de la croix à 1744 m d'altitude.



➤ Inauguration de l'IRM à Yssingeaux

Le samedi 4 mai a été inauguré par Mr Wauquiez, Président de région, l'IRM d'Yssingeaux en fonction depuis le 17 juillet 2023. 3800 actes ont été effectués en 10 mois.

Il y avait de nombreuses personnalités dont : Monsieur le Préfet (Mr Cordier), le directeur de l'ARS (Mr Fayolle), la directrice de l'hôpital d'Yssingeaux (Mme Odadjian), le directeur de l'hôpital du Puy (Mr Keunebroek), le maire d'Yssingeaux (Mr Liogier), des médecins radiologues, le Dr Bouiller président de la CME du CHER), le Dr Alexis Roulaud représentant la CPTS « entre Loire et Suc » et le Président du CDOM43.



Cet appareil, avec une équipe de radiologues hospitaliers et libéraux, a permis de raccourcir de moitié les délais pour avoir un rendez-vous.



➤ Ordre National du mérite

Le Dr Marc BOUILLER Président de la CME de l'Hôpital Emile ROUX a été décoré de l'Ordre National du mérite par le Dr Gérard ROCHE, ancien sénateur en présence de nombreux médecins et personnalités.

➤ Le parcours du Cœur

Le 25 mai sous l'égide de la fédération Française de cardiologie était organisée par l'association « cœur et santé du Puy en Velay (président Mr Michel GIRARD) le parcours du cœur entre le Puy et Brives-Charensac le long de la Borne et de la Loire sur un trajet de 7 km.



Le Dr Viallet Cardiologue référent avait rappelé en Mairie de Brives-Charensac, les bienfaits de la marche pour la prévention des pathologies cardiovasculaires et avait rappelé aussi l'intérêt d'une saine alimentation.

➤ Le nouveau calendrier vaccinal 2024

2024 Calendrier simplifié des vaccinations  															
Vaccinations obligatoires pour les nourrissons															
Âge approprié	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +	
BCG															
DTP															Tous les 10 ans
Coqueluche															
Hib															
Hépatite B															
Pneumocoque															
ROR															
Méningocoque C															
Rotavirus															
Méningocoque B															
HPV															
Grippe															Tous les ans
Covid-19															Tous les ans
Zona															

Tuberculose (BCG)

La vaccination contre la tuberculose est le plus souvent recommandée à partir de 1 mois et jusqu'à l'âge de 15 ans chez les enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.

Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Les rappels de l'adulte sont recommandés à âges fixes soit 25, 45, 65 ans et ensuite tous les dix ans.

Coqueluche

Le rappel de l'adulte contre la coqueluche se fait à 25 ans avec rattrapage possible jusqu'à 39 ans. La vaccination contre la coqueluche de la femme enceinte dès le 2^e trimestre de grossesse est recommandée pour protéger son nourrisson.

Haemophilus Influenzae de type b (Hib)

Pour les enfants n'ayant pas été vaccinés avant 6 mois, un rattrapage vaccinal peut être effectué jusqu'à l'âge de 5 ans avec le vaccin monovalent (1 à 3 doses selon l'âge).

Hépatite B

Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la 1^{re} année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.

Pneumocoque

Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée chez l'enfant et l'adulte à risque.

Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)

Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses de vaccin.

Méningocoque C

À partir de l'âge de 12 mois et jusqu'à l'âge de 24 ans inclus, une dose unique est recommandée pour ceux qui ne sont pas déjà vaccinés.

Rotavirus

Recommandé à tous les nourrissons à partir de 2 mois. Deux à trois doses (par voie orale) sont nécessaires selon le vaccin.

Méningocoque B

Un rattrapage est possible jusqu'à l'âge de 2 ans pour les nourrissons n'ayant pas reçu les trois doses de vaccins recommandées à 3, 5 et 12 mois.

Papillomavirus humain (HPV)

La vaccination est recommandée chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans inclus. De plus, la vaccination est recommandée aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) jusqu'à l'âge de 26 ans.

Grippe

La vaccination est recommandée, chaque année, notamment pour les personnes à risque de complications : les personnes âgées de 65 ans et plus, celles atteintes de certaines maladies chroniques dont les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et les personnes souffrant d'obésité (IMC > 40 kg m²). La vaccination contre la grippe sera désormais proposée à tous les enfants de 2 à 17 ans.

Covid-19

En automne, en plus des personnes à risque ciblées par la vaccination contre la grippe, les personnes atteintes de troubles psychiatriques, de démence ou de trisomie 21 sont également ciblées pour la vaccination contre le Covid-19.

Au printemps, la vaccination est recommandée pour les personnes de 80 ans et plus, les résidents d'EHPAD et USLD, et les personnes immunodéprimées quel que soit leur âge.

Zona

La vaccination est recommandée chez les personnes de 65 ans et plus.

Pour en savoir plus

 **VACCINATION INFO SERVICE.FR**

Le site de référence qui répond à vos questions



DT07-016-24PC Mise à jour : mars 2024

Une question ? Un conseil ? Parlez-en à un professionnel de santé

NB : A compter du 1^{er} janvier 2025, la vaccination du nourrisson contre les infections invasives à méningocoques des sérogroupes ACWY et B sera obligatoire.

→ *soins sans consentement : mode d'emploi*

(Source CH Sainte-Marie)

SOINS SANS CONSENTEMENT

Pour une personne adulte (à partir de 18 ans) Les différents types de mesure de Soins Psychiatriques Sans Consentement	PRESENCE D'UN TIERS (Agissant dans l'intérêt de la personne : famille, amis...)		ABSENCE D'UN TIERS	TROUBLE à l'ORDRE PUBLIC avec des TROUBLES MENTAUX MANIFESTES
	La personne présente des troubles mentaux rendant impossible son consentement et nécessite une surveillance médicale	Il existe un risque grave à l'intégrité de la personne justifiant que l'hospitalisation se fasse sans délai	Il existe un péril imminent sur la santé de la personne	Il existe un danger imminent pour la sûreté des personnes
	SPDT Il s'agit d'une hospitalisation sur décision du directeur sur Demande de Tiers	SPDTU Il s'agit d'une hospitalisation sur décision du directeur sur Demande de Tiers d'Urgence	SPPI Il s'agit d'une hospitalisation sur décision du directeur en cas de Péril Imminent	SPDREU Il s'agit d'une procédure de soins sur décision du Représentant de l'état d'Urgence

Modèle de documents à fournir

TIERS	<u>Demande du Tiers</u> (max 15 jours)	<u>Demande du Tiers</u> (max 15 jours)		
Médecin extérieur au CH Sainte-Marie	<u>Un 1^{er} certificat médical initial</u> Horodaté (max 15 jours)	<u>Un certificat médical initial</u> Horodaté	<u>Un certificat médical initial</u> Horodaté	<u>Un certificat médical initial</u> Horodaté
Médecin du CH Sainte-Marie par défaut	<u>Un 2^{ème} certificat médical Initial</u> Horodaté	<u>Un certificat médical initial</u> Horodaté		
Maire ou Préfet				Arrêté municipal ou préfectoral

→ *Le coin du Spécialiste*

L'urticaire chronique spontanée, une maladie imprévisible en 5 questions

*Dr. LUNGOCI Elena : médecin pneumo-allergologue
Clinique Bon secours
Le Puy-en-Velay*

1. Qu'est-ce que l'urticaire ?
2. Quels mécanismes biologiques entrent en jeu dans le développement de la crise d'urticaire ?
3. Quelle est la différence entre l'urticaire aiguë et l'urticaire chronique ?
4. Quels sont les examens à réaliser pour poser le diagnostic d'urticaire chronique et quels sont les moyens pour suivre l'évolution de la maladie et l'impact sur la qualité de vie ?
5. Quel traitement pour l'urticaire chronique ?

1 Qu'est-ce que l'urticaire ?

L'urticaire est une maladie variée et complexe de la peau, courante, mais malgré sa fréquence l'urticaire chronique reste mal connue et sous-estimée. Elle se manifeste par une éruption cutanée soudaine de plaques (papules) qui sont comparable à des piqures d'ortie. D'ailleurs le nom « urticaire » vient du mot latin « urtica », qui veut dire ortie.

Les plaques d'urticaires sont rouges, surélevées, pouvant provoquer d'intenses démangeaisons qu'on appelle prurit.

Elles sont mobiles, fugaces, c'est-à-dire qu'elles changent de place d'un jour à l'autre et ne persistent pas plus de 24 heures au même endroit du corps. Elles apparaissent, disparaissent pour réapparaître ailleurs.



*Photo 1. Urticaire chronique spontané
dans la vie de tous les jours*

L'urticaire peut aussi se manifester par l'apparition d'un gonflement plus profond de la peau ou des muqueuses appelé **angioœdème**. L'angioœdème touche en général le visage (paupières, lèvres), les mains, les pieds ou les organes génitaux externes. Il est souvent d'avantage responsable des douleurs que démangeaisons et peut persister 2-3 jours. L'urticaire n'entraîne pas l'apparition des cicatrices.



Photo 2. Angioœdème

2. Quels mécanismes biologiques entrent en jeu dans le développement de la crise d'urticaire ?

Contrairement à une idée largement répandue, sauf rares exception, l'urticaire chronique n'est pas une maladie allergique et elle n'a pas de cause identifiable dans la majorité des cas !

L'urticaire est principalement liée à la libération de substances chimiques, dont la principale est **l'histamine**, par des cellules situées dans la peau ou au niveau des muqueuses, appelées **mastocytes**. La libération de ces substances provoque le prurit, l'érythème, papules ou angioœdèmes.

Mais d'où vient l'histamine ? Elle est apportée par l'alimentation ou synthétisée à partir d'un acide aminé puis stockée sous forme de grains dans la cellule-clé de l'urticaire, le mastocyte.

L'histamine est aussi abondante dans les polynucléaires basophiles du sang, qui sont de même souche que les mastocytes. Tous deux peuvent être activés par des **mécanismes allergiques**, c'est-à-dire la reconnaissance d'un **antigène**, mais beaucoup plus souvent par une stimulation directe, **non-allergique**, des mastocytes et basophiles : c'est que l'on observe par exemple dans le cas de contact direct avec l'ortie (figure 1).

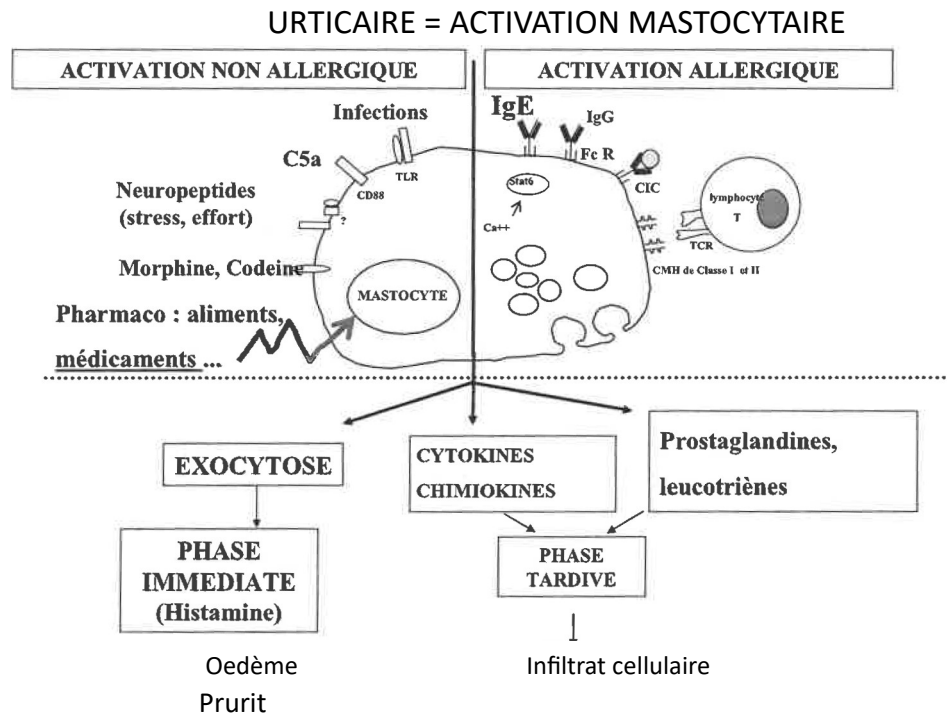


Figure 1. Mécanismes physiopathologiques de l'urticaire (allergique ou non allergique)

3. Quelle est la différence entre l'urticaire aiguë et l'urticaire chronique ?

La différence entre les deux formes se fait en fonction de **la durée des symptômes** :

A) L'URTICAIRE AIGUE :

Quand les symptômes durent moins de 6 semaines, on parle d'urticaire aiguë. Il s'agit plus souvent d'un épisode unique. Il existe de nombreuses causes pouvant déclencher une urticaire aiguë :

a) **Le contact** avec certaines substances urticantes : on parle alors d'urticaire de contact. Elles restent généralement limitées au site de contact.

b) **Une infection** : l'urticaire peut être secondaire à une infection par des parasites, virus ou des bactéries.

c) **L'absorption** de certains aliments (aliments histamino-libérateurs) ou médicaments (AINS, morphine, etc.) est susceptible de provoquer une poussée d'urticaire aiguë, indépendamment de toute véritable allergie.

d) **L'urticaire allergique** n'est qu'une cause rare d'urticaire aiguë, mais peut arriver : il s'agit d'un mécanisme IgE médié (activation des mastocytes par des anticorps dirigés contre l'allergène qui peut être un aliment, un médicament ou un venin de guêpe ou d'abeille). Quand il s'agit d'une urticaire allergique, la réaction ne s'observe pas en principe lors d'une première rencontre avec l'allergène. Les urticaires allergiques peuvent s'accompagner fréquemment d'autres symptômes : respiratoire, digestif, malaise, chute de tension voire choc anaphylactique. Ces symptômes surviennent le plus souvent dans les minutes ou l'heure qui suit le contact avec l'allergène, et la durée de la crise est courte, elle ne dépasse pas les 24h.

B) L'URTICAIRE CHRONIQUE : On parle d'urticaire chronique quand les symptômes persistent pendant plus de 6 semaines.

Il est bon de savoir que l'urticaire chronique n'est pas une maladie allergique, mais une maladie inflammatoire chronique de la peau. Elle n'est pas dangereuse et ne met pas en jeu le pronostic vital, même en cas de d'angioœdème.

On distingue 2 types d'urticaire chronique selon que les symptômes se déclenchent :

a) **De façon induite** par un facteur déclenchant spécifique : **urticaire chronique inducible**

Parmi les formes les plus fréquentes de l'urticaire inducible on va retrouver :

- **Le dermographisme**
- **L'urticaire d'effort (cholinergique)**
- **L'urticaire au froid**
- **L'urticaire retardée à la pression**

b) **De façon spontanée**, sans qu'on l'on puisse identifier un facteur déclenchant spécifique : **urticaire chronique idiopathique**. Cette forme est très imprévisible, et on ne peut pas prédire combien de temps elle durera. En moyenne, on estime que cette maladie dure entre 3 et 5 ans. Les femmes sont deux fois plus concernées que les hommes. Le stress y joue un rôle majeur.

4) Quels sont les examens à réaliser pour poser le diagnostic d'urticaire chronique et quels sont les moyens pour suivre l'évolution de la maladie et l'impact sur la qualité de vie ?

a) **Le diagnostic d'urticaire chronique** repose essentiellement sur l'interrogatoire et l'examen clinique.

Un bilan sanguin s'impose si l'urticaire persiste malgré la prise régulière du traitement afin d'écartier d'autres pathologies systémiques : thyroïdienne, hépatique, auto-immunes, une infection chronique, et enfin une atopie. Il existe aussi différents types des tests de « provocation » qui permettent quand même de déterminer les facteurs déclenchants et les facteurs aggravants.

b) **Les conséquences de l'urticaire chronique sur la qualité de vie sont multiples (ci-dessous) :**



c) Il est aujourd'hui possible de **suivre l'évolution, la sévérité et l'impact de l'urticaire chronique spontanée** grâce aux scores : **UAS 7** (Urticaria activity score) et le **DLQI** (Dermatology life quality index) : photos suivantes.

Score d'activité de l'urticaire : UAS 7				
score				
	0 <i>nul</i>	1 <i><10</i>	2 <i>10-50</i>	3 <i>>50</i>
plaques				
Prurit	<i>aucun</i>	<i>léger</i>	<i>modéré</i>	<i>sévère</i>
intensité				

[illegible]

Au cours des 7 derniers jours :

1. Votre peau vous a-t-elle **démangé(e)**, fait **souffrir** ou **brûlé(e)** ?
☐ 1 Enormément ☐ 2 Beaucoup ☐ 3 Un peu ☐ 4 Pas du tout
2. Vous êtes-vous senti(e) **gêné(e)** ou **complexé(e)** par votre problème de peau ?
☐ 1 Enormément ☐ 2 Beaucoup ☐ 3 Un peu ☐ 4 Pas du tout
3. Votre problème de peau vous a-t-il **gêné(e)** pour **faire des courses**, vous occuper de votre **maison** ou pour **jardiner** ?
☐ 1 Enormément ☐ 2 Beaucoup ☐ 3 Un peu ☐ 4 Pas du tout ☐ 5 Non concerné(e)
4. Votre problème de peau vous a-t-il influencé(e) dans le **choix de vos vêtements** que vous portiez ?
☐ 1 Enormément ☐ 2 Beaucoup ☐ 3 Un peu ☐ 4 Pas du tout ☐ 5 Non concerné(e)
5. Votre problème de peau a-t-il affecté vos **activités avec les autres** ou vos **loisirs** ?
☐ 1 Enormément ☐ 2 Beaucoup ☐ 3 Un peu ☐ 4 Pas du tout ☐ 5 Non concerné(e)
6. Avez-vous eu du mal à faire du **sport** à cause de votre problème de peau ?
☐ 1 Enormément ☐ 2 Beaucoup ☐ 3 Un peu ☐ 4 Pas du tout ☐ 5 Non concerné(e)
7. Votre problème de peau vous a-t-il **complètement** empêché de **travailler** ou **étudier** ?
☐ 1 Oui ☐ 2 Non ☐ 3 Non concerné(e)
- Si la réponse est « Non » : votre problème de peau vous a-t-il **gêné(e)** dans votre **travail** ou vos **études** ?
☐ 1 Beaucoup ☐ 2 Un peu ☐ 3 Pas du tout ☐ 4 Non concerné(e)
8. Votre problème de peau a-t-il rendu difficile vos relations avec votre **conjoint(e)**, vos **amis** ou votre **famille** ?
☐ 1 Enormément ☐ 2 Beaucoup ☐ 3 Un peu ☐ 4 Pas du tout ☐ 5 Non concerné(e)
9. Votre problème de peau a-t-il rendu votre vie sexuelle difficile ?
☐ 1 Enormément ☐ 2 Beaucoup ☐ 3 Un peu ☐ 4 Pas du tout ☐ 5 Non concerné(e)
10. Le traitement que vous utilisez pour votre peau a-t-il été un problème par exemple en prenant trop de votre temps ou en salissant votre maison ?
☐ 1 Enormément ☐ 2 Beaucoup ☐ 3 Un peu ☐ 4 Pas du tout ☐ 5 Non concerné(e)

Score final DLQI : (0-30)

6. Le traitement de l'urticaire chronique spontanée

Le traitement de référence repose sur la prise d'antihistaminiques qui neutralisent l'action de l'histamine libérée lors de l'activation des mastocytes. **Les corticostéroïdes per os, ou les corticostéroïdes en topiques ne sont pas recommandés dans le cadre de la prise en charge d'urticaire chronique (effet rebond).**

Bien évidemment **il faut essayer dans la mesure du possible d'éviter les facteurs déclenchants et aggravants**. On le sait que **le stress** est un facteur aggravant de l'urticaire et qu'il a des effets négatifs sur le bien-être aussi bien mental que physique de l'homme. La détente physique et la détente psychique sont donc essentielles.

Néanmoins, si les symptômes persistent malgré la prise quotidienne de traitement antihistaminiques ainsi que des autres recommandations, on est toujours amené à **modifier la posologie des antihistaminiques de première génération- antiH1**, (1 à 4 cp/24 heures en absence de contre-indication : grossesse et troubles de rythme cardiaque), **de l'additionner à un autre traitement** (antihistaminiques de deuxième génération antiH2, anti-leucotriènes, etc) ou proposer **une autre thérapie additionnelle**.

Il est bon à savoir que **le seul traitement additionnel** pour l'urticaire chronique spontanée chez l'adulte et adolescents **à partir de 12 ans** présentant une réponse insuffisante aux traitements précédents, c'est le **XOLAIR** (anticorps monoclonal qui a comme principal but de « normaliser » le taux des IgE totales sériques).

Pour en savoir plus sur l'urticaire pour les patients et pour les praticiens :

- *Urticaire* (Application pour les patients afin qu'ils puissent évaluer les symptômes)
- ***Bienvivremapeau.fr***
- ***Bienvivremonurticaire.fr***
- ***Dermato-info.fr***
- ***Asthme-allergie.org***

→ *La Protection Juridique des Majeurs*

« Devenir Médecin Habilité par le Procureur de la République »

Introduction :

En vertu de l'article 430 du code civil la demande d'ouverture d'une **mesure de protection** peut être demandée par : - La personne à protéger elle-même

- Son conjoint, son partenaire de PACS ou son concubin
- Un parent ou un allié
- Une personne entretenant avec elle des liens étroits et stables

Les mesures de protection sont : *La sauvegarde de justice, la curatelle, la tutelle, l'habilitation familiale*

En outre, toute personne qui l'estime nécessaire peut effectuer un signalement auprès du Procureur de la République afin de porter à sa connaissance la situation de vulnérabilité d'un individu.

La requête doit être adressée (pour les résidant en Haute-Loire) au **Juge du Contentieux de la Protection**

TRIBUNAL JUDICIAIRE du PUY en VELAY

Greffe des tutelles

6 place du Clauzel

43000 Le PUY en VELAY

Il faut joindre à la demande

- La requête en vue d'une protection juridique d'un majeur (Cerfa 15891*03)
- Un certificat médical circonstancié émanant d'un médecin habilité figurant sur la liste établie par le Procureur de la République
- Une copie intégrale de l'acte de naissance de la personne à protéger.

Définition de la personne à placer sous protection :

« Lorsqu'une personne est dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles, de nature à empêcher l'expression de sa volonté, elle peut bénéficier d'une mesure de protection juridique ».

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

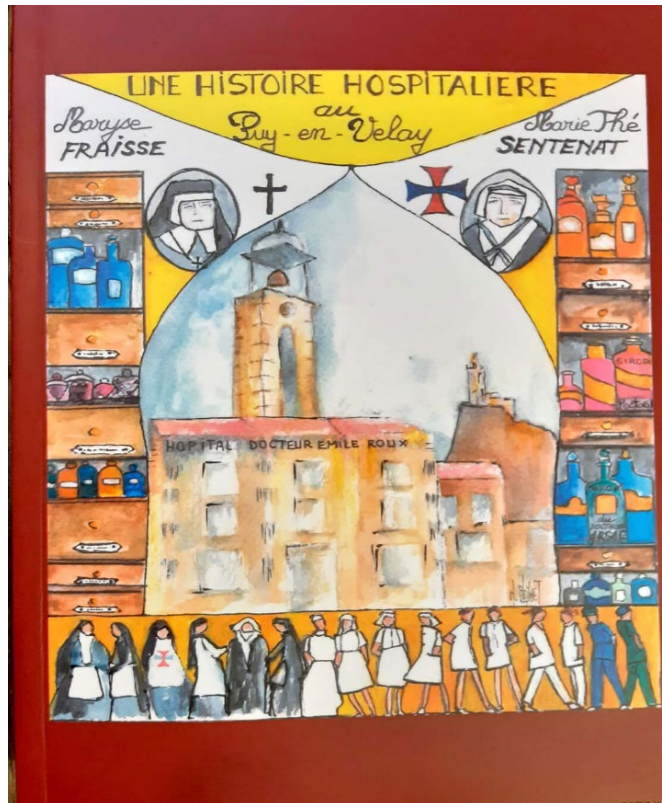
Devenir médecin habilité, par le procureur de la République, à délivrer un certificat médical circonstancié

- **Les mesures de protection** doivent être réservées aux seuls cas où la personne ne peut pas pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération de ses facultés mentales, ou de ses facultés corporelles, de nature à empêcher l'expression de sa volonté (article 425 et 418 du code Civil).
- **Ce certificat** doit être rédigé par le médecin inscrit sur la liste établie par le procureur.
Tout médecin, quelle que soit sa spécialité, peut solliciter son inscription sur la liste du procureur
- **Le dossier de candidature** doit comporter :
 - Un courrier de demande d'inscription sur la liste
 - Une copie intégrale de l'acte de naissance
 - Une attestation d'inscription à l'ordre des médecins).
 - Il faut préciser : l'acceptation de visite à domicile, si le médecin est détenteur d'une spécialité, les coordonnées (*Dossier à adresser au Tribunal Judiciaire du Puy service civil du Parquet PI du Breuil 43000 Le Puy en Velay*). sec.pr.tj-le-puy-en-velay@justice.fr
- **Le contenu** du certificat médical circonstancié :
 - Décrit avec précision l'altération des facultés qu'elles soient mentales ou corporelles, de nature à empêcher l'expression de la volonté.
 - Précise les conséquences de cette altération sur la nécessité d'une assistance ou d'une représentation du majeur dans les actes de la vie civile.
 - Se prononce sur la nécessité ou non d'une mesure de protection telles que la sauvegarde de justice, la curatelle, la tutelle, l'habilitation familiale
- **Rémunération** : 160€ ttc pour l'établissement d'un certificat circonstancié. (+ indemnités Km)

→ *La Page culturelle :*

« Une histoire hospitalière au Puy en Velay »

(Article tiré du livre signé par Maryse FRAISSE et Marie-Thérèse SENTENAT, infirmières)



DE L'HOSPITALITÉ MÉDIÉVALE AUX SOINS DU XX^e SIÈCLE.

Il est difficile de résumer ce livre de 380 pages qui raconte une histoire des établissements de soins du Puy. Il rend hommage à l'ensemble des personnels qui y ont œuvré et contient, outre l'histoire des locaux, l'évolution de la médecine et des soins depuis le Moyen-Âge jusqu'en 2000 agrémentées de nombreux témoignages et anecdotes.

L'Hôtel-Dieu

L'Église a créé les Hôtel-Dieu dès le Moyen Age. Celui du Puy est en fonctionnement dès le onzième siècle.

Il accueille les pèlerins et pauvres venus vénérer la Vierge, ceux qui sont en route pour St Jacques de Compostelle ou St Gilles du Gard, ou les itinérants de la route des Alpes.

C'est un lieu d'accueil pour le soin des âmes, et le secours : hospitalité, hébergement dans une salle unique avec des paillasses au sol, puis 25 lits (3 à 6 personnes par lit). Il y a quelques pièces attenantes et une chapelle. Il est administré par des chanoines, assistés de donats et donades, qui ont des fonctions et un statut particulier.

Les donats représentent une communauté laïque auprès de moines réguliers. En 1492, il accueille les femmes en couche, de passage uniquement et les nombreux enfants abandonnés (de l'ordre de 300 à 400 par an).

Puis extension et évolution vers les soins du corps :

Au 16^{ème} siècle, il y a un barbier-chirurgien attitré, puis en 1620 un médecin dédié et un apothicaire.

En 1675, création d'une seconde salle et d'une aile supplémentaire permettant de séparer les hommes des femmes.

En 1777, il y a un pharmacien attitré.

L'hôtel-Dieu devient un véritable centre de soins.

En 1780 sera aménagée une troisième salle pour y accueillir des militaires.

L'Hôpital Général

Au 17^{ème} siècle, lors d'une grande famine, la population se rapproche des villes.

Mendiants, pauvres et malfrats de plus en plus nombreux créent de l'insécurité.

Louis XIV demande alors la **création d'hôpitaux généraux** dans les grandes villes françaises pour y enfermer ces populations (adultes, enfants, vieillards, infirmes, prostituées, déments...).

Inauguration de l'Hôpital général du Puy en 1687, géré par un bureau laïque sous la présidence de l'Évêque. Les bâtiments sont inadaptés et surpeuplés. Le règlement est très dur : prière, silence, travail.

Il devient difficile de gérer de telles populations, alors en 1733 on recrute les Sœurs de la Croix de Saint Pal en Chalancon formées à l'assistance des déshérités.

À la Révolution, les deux établissements sont réunis sous le vocable :
« **Hospices du Puy** »

En 1795, ils sont sous une autorité administrative laïque dont le maire est président du Conseil d'Administration. Mais chacun garde son orientation, son personnel et ses pratiques.

Plan des deux structures imbriquées :

HOTEL DIEU en bleu

HOPITAL GENERAL en vert

Du côté de l'hôtel-Dieu, en 1825, face à une évolution de la médecine et une mission de soins qui demandent des compétences particulières, on fait appel à une congrégation d'Hospitalières : les sœurs de la Sainte Trinité de Valence.

Elles ont une charge de travail très lourde.

Plus tard de nouvelles salles seront créées (pneumo-phtisiologie, maladies contagieuses, pédiatrie entre autres), puis une salle d'opération en 1852 et une maternité de 6 lits en 1880.

En 1910 il y aura 10 médecins et 4 chirurgiens.

Du côté de l'Hôpital général, devenu hospice, il accueillera quelques salles de médecine.

Ces deux communautés religieuses cohabitent, avec parfois une certaine animosité :

Les sœurs de la Croix : en charge depuis 1733 de l'hôpital Général, c'est une communauté locale, issue du milieu rural. En 1876 elles échappent de peu au renvoi. Elles seront présentes sur l'Hôpital jusqu'en 1982.

Sœur Emmanuella



Les sœurs de la Sainte Trinité de Valence
(les Trinitaires) :



C'est une congrégation de soignantes, venant d'un milieu plus aisé, leur tenue vestimentaire est plus recherchée. Elles prennent en charge l'Hôtel Dieu.

La religion dans les soins est omniprésente, elle influence et pèse sur ceux-ci.

Dans la perspective de fonctionnement de l'hôpital sur un même site, l'administration doit choisir une seule communauté.

En 1926 ce sont les sœurs de la Croix qui sont choisies, les Trinitaires renvoyées décident de rester au Puy, Place du Clauzel.

Elles assurent les soins à domicile, achètent un terrain et construisent la clinique Bon Secours.

Le premier malade y est accueilli en 1930. La clinique est vendue en 1995.

L'Hôpital Émile Roux.

Le projet d'un nouvel hôpital est envisagé, il est confié à un architecte local **Achille Proy**.

La guerre de 1914 met un peu en sommeil le projet. La construction débute en 1921 avec beaucoup de difficultés, avec la maternité, la chirurgie et l'administration.

Le premier malade est accueilli en 1933. Cet hôpital aura du mal à se construire, le pavillon K ouvrira en 1958, le L et le M en 1970, les urgences REA-SAMU en 1975 et 1976, le U en 1978.

La formation.

La première école d'infirmières départementale ouvrira à Bon Secours en 1945 dirigée par Sœur Jean Etienne, elle fermera en 1972.

Dans l'attente de la construction de l'école sur l'hôpital, celle-ci fonctionnera au lycée professionnel « Paradis », puis elle ouvrira sur l'hôpital en 1975.

Dr Monique FESSAGUET.

*Pour vous procurer ce livre « **Une histoire hospitalière** » riche de l'Histoire des locaux, l'évolution des soins, les nombreuses anecdotes, les photos, les témoignages, vous pouvez le commander en adressant un mail à : livrehopital@jk.me*



*De nos jours :
L'hôpital général est devenu le **Conseil Départemental** et l'Hôtel-Dieu est devenu un espace d'art et de patrimoine. (Pharmacie de l'époque)
L'ensemble est ouvert à la visite. Photo 2024*

→ *Annonces et recrutement sur le département*

➤ Accueil des professionnels de santé

Zone Centrale Velay + Nord et Sud du Département :

Mme Laetitia VENOSINO - 06 16 98 24 72 - Welcome doc en Velay (welcomedoc.fr)
sante.velay@gmail.com

Zone Est Pays de la jeune Loire

Mme Cécile LEGAT - 04 71 66 29 05 c.legat@pays-jeuneloire.fr

Zone Ouest Pays de Lafayette :

Mr Frédéric LABESA (PETR du Pays de Lafayette) sante@petrpaysdelafayette.fr 06 83 43 42 37

➤ Annonces sur le PUY et la Haute-Loire

- **Centre Hospitalier Sainte-Marie** recrute médecin généraliste, médecins psychiatres & pédopsychiatres : Dr Sylvie HADDOUCHE présidente de la CME : 04 71 07 55 55
- **La MDPH (maison départementale des personnes handicapées)** recrute médecins spécialistes en MG ou autres spécialités : M. François LIONNET, Directeur : 04 71 07 21 83
- **L'AIST43 (médecine du travail)** recrute médecin du travail ou généraliste (formation prise en charge). S'adresser à M^{me} Fannie ALBARET : 04 71 05 89 72
- **EHPAD Foyer Vert Bocage** – Recherche médecin coordonnateur
direction : 04 71 04 80 80 – direction@ehpad-vertbocage.fr
- **Centre de soins médicaux et de réadaptions JALAVOUX** (43000 AIGUILHE) Cherche médecin généraliste Temps de travail négociable
Dr Caroline FIZE-GRAS 06 71 55 11 77 docteurcgras@assr-stjoseph.fr
- **SSR Polyvalent du Monastier** (60 lits) avec équipe d'infirmière jeune, motivée et dynamique, 5 kinés, une psychologue...actuellement 3 médecins...
Contact : Dr Romain NICOLAS 07 86 71 72 94
- **La mairie de Loudes** cherche un médecin pour compléter l'équipe de la maison de santé -
M^{me} ARCHER 06 47 93 91 06
- **La mairie de St Pal de Mons** cherche un ou deux médecins pour sa maison médicale
Patrick RIFFARD, maire - 06 08 26 90 44 - contact@mairie-stpaldemons.fr
- **La mairie d'Espaly** recherche un médecin généraliste temps plein ou temps partiel. Cabinet médical aménagé, parking, facilité d'installation. S'adresser à la Mairie : M^{me} MOSNIER - 06 72 80 53 98 - christiane.roure@gmail.com
- **La mairie de Bains** recherche médecins pour sa MSP (en cours de construction)
M^{me} FAVIER Marie-Françoise, maire – 06 19 87 36 67 - mairie-bains@wanadoo.fr
- **La mairie de Costaros et le Centre de Soins** recherche médecins généralistes pour exercice libéral ou salarié – M^{me} MENUT infirmière - 06 84 82 90 59 -
Dr Vanessa POIRIER Pharmacienne - 06 87 18 17 66 pharmaciepoirier@orange.fr

- **La mairie de Laussonne** recherche médecins généralistes pour exercice libéral (MSP en cours). Mairie - 04 71 05 11 74 - mairie.laussonne@orange.fr
- **GEM Autisme 43** - groupe d'entraide mutuelle. Les PEP43 - M. Francis LIMANDAS 06 24 69 69 16 - coordinateur.gem@pep43.org ou gem.autisme43@gmail.com
- **Addiction France** 21, rue des moulins Le Puy, recherche médecins pour temps partiel (Site du Puy ou d'Yssingeaux). Mélanie CUOQ 04 71 09 49 80
- **La mairie de Rosières** recherche médecin pour sa maison de santé. M. BARDEL - 04 71 57 40 59 - frederic.bardel@ville-rosieres.fr
- **La mairie de Landos** recherche médecin généraliste pour la maison de santé en cours de réalisation. **M. le Maire Jean-Louis REYNAUD** – 04 71 08 20 19
- **La mairie de Solignac-sur-Loire** recherche un médecin (MSP en cours d'aménagement). S'adresser à la pharmacie Dr Nelly VERCHERE – 06 87 21 17 61 nellyverchere@gmail.com
- **La mairie de St Pal de Chalencon** cherche un médecin pour sa maison de santé pluridisciplinaire (secteur historique). Mr BRUN (Maire) : 04 71 61 30 19 mairie@saint-pal-de-chalencon.fr
- **Les mairies de Saugues et Siaugues** s'unissent pour recruter un ou plusieurs médecins généralistes. (Maison de santé) Contact : 04 71 74 21 42 ou 04 71 77 71 30 Contact aussi à la pharmacie : sybilchabanon@gmail.com
- « **L'Adapei 43 recherche pour son IME de Bergoide (bassin du Brivadois) un médecin psychiatre ou pédopsychiatre.** Idéalement à compter de la rentrée scolaire 2024. Temps d'intervention souhaité : 2 demi-journées par mois. Possibilité de conventionnement de gré à gré. Vous pouvez prendre l'attache de l'association idéalement par courriel : administratifsiege@adapei43.org ».
- **Addictions France (ex ANPAA)** recrute pour ses établissements CSAPA généraliste de HAUTE-LOIRE (poste basé au Puy en Velay) un médecin Généraliste addictologue ou un médecin Psychiatre. Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Renseignements et candidatures auprès de Mme Mélanie CUOQ, Directrice 07 86 02 26 72 melanie.cuoq@addictions-france.org
- **Le GIPS 43 (Département Région) recrute des médecins salariés** et secrétaires médicales pour les secteurs de Landos et de Saugues : contacter Mme DEMOURGUES 04 71 07 43 66 – carine.demourgues@hauteloire.fr

ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER HAUTE-LOIRE

Ateliers et animations été-automne 2024

Renseignements et inscription :

06 38 21 40 62 France.alzheimer43@orange.fr



→ *Les Mouvements du Tableau*

Du 1^{er} janvier 2024 au 10 juillet 2024

Nouveaux inscrits :

- Première inscription de **Mme le Dr Camille BERNARD**. Elle est titulaire d'un diplôme d'état de Docteur en Médecine et d'un **DES de Médecine générale** en date du 02/11/2023 (Faculté de médecine de Clermont-Fd). Elle va effectuer des remplacements en Haute-Loire avant installation secteur Brioude.
- Inscription du **Dr Pierre-Jean RIVET**. Il est titulaire d'un diplôme d'état de Docteur en Médecine et d'un **DES de Biologie Médicale** en date du 31/10/2016 (Faculté de médecine de Clermont-Fd). Il va exercer au sein de la société GEN BIO laboratoire d'analyses médicales multisites (En particulier sur le pôle de Brioude).
- Inscription du **Dr Nazim Youssef HAOUARI**. Il est titulaire d'un diplôme de médecin délivré par la faculté de médecine d'Alger (nov. 1996) et d'une autorisation ministérielle d'exercice en France dans la spécialité **Ophtalmologie**, en date du 19/02/2023. Il est recruté au sein du CHER le Puy en service d'Ophtalmologie.
- Inscription de Mme le **Dr Virginie JALLEY**. Elle est titulaire d'un diplôme d'état de Docteur en médecine obtenu le 05/01/2012 à Besançon (Doubs) et d'un **DES de médecine générale** en date du 31/10/2010 (Faculté de médecine de Besançon (Doubs). Elle est titulaire également d'un DU de Médecine Gériatrique, Gériontologie et coordination d'Ehpad (31/08/2022). Elle est transférée depuis le département de l'Ille et Vilaine (35). Elle est recrutée au sein du CHER (service USLD-EHPAD-UHR).
- Inscription de Mme le **Dr Dahbia DJELIL**. Elle est titulaire d'un diplôme de médecin obtenu le 01/10/2003 à Alger (Faculté de médecine d'Alger) et d'une autorisation ministérielle d'exercice en France en date du 09/12/2022 en spécialité **Chirurgie viscérale et digestive**. Elle est transférée depuis le département de « Ville de Paris » et elle est recrutée par le CH de Brioude.
- Inscription du **Dr Louis ALNAJJAR**. Il est titulaire d'un diplôme de médecin obtenu le 07/02/2008 à la faculté de médecine de Damas et d'une autorisation ministérielle d'exercice en France en date du 26/04/2023 en **spécialité de chirurgie thoracique et vasculaire**. Il est recruté au sein du CHER au Puy et il est transféré depuis le département de la Loire.
- Inscription de Mme le **Dr Anne DEVILLARD**. Elle est titulaire d'un diplôme d'état de Docteur en médecine obtenu le 24/09/1993 (Faculté de médecine de St Etienne) et d'une qualification en **médecine générale** prononcée par le CDOM de Mayotte le 19/03/2009. Elle est recrutée comme médecin de l'éducation nationale (Direction des Service Départementaux Vals Près-le-Puy) et assurera aussi une fonction en service « recherche » du CHU Nord à St Priest en Jarez (Loire).

- Inscription de Madame le **Dr THELEME Joëlle**. Elle est titulaire d'un Diplôme d'état de Docteur en Médecine en date du 09 juin 1980 (faculté de médecine de Lyon et d'une **spécialité de médecine générale** (commission de qualification CDOM 01 en date du 09-06-1980 et CDOM 06 en date du 13 février 2008. **Orientation en homéopathie** (22-09-1983 LYON CEDH). Retraitée, elle est transférée depuis le département des Alpes Maritimes.
- Première inscription du **Dr Ryan BOUAOUN**. Il est titulaire d'un diplôme de médecin et d'un **DES de médecine générale** obtenus le 14/03/2024 à la Faculté de médecine de Clermont-Fd. Il s'est installé en cabinet libéral de médecine générale à St Germain Laprade.
- Première inscription de Madame le **Dr Ionela PAMINT**. Elle est titulaire d'un diplôme d'état de Docteur en médecine obtenu le 09/08/2007 et d'une **spécialité en médecine générale** obtenue le 22/12/2022, à la faculté de Médecine Carol Davila de Bucarest. Elle s'est installée en cabinet de médecine générale à Bains.
- Inscription de Mr Le **Dr Pierre-Baptiste VALLAYER**. Il est titulaire d'un diplôme d'état de Docteur en médecine obtenu le 30/09/2021 et d'un **DES de médecine interne et immunologie clinique** obtenus le 01/11/2022 - Faculté de médecine de Clermont-Fd. Il est recruté au sein du service des urgences du CHER. Il est transféré depuis le département du Puy de Dôme.
- Inscription de Madame le **Dr Lana BAROUDI ALNAJJAR**. Elle est titulaire d'un diplôme d'état de Docteur en médecine obtenu le 13/05/2015 à Alep en Syrie, et d'une autorisation Ministérielle d'exercice en France en date du 12/10/2023 dans la spécialité de **pneumologie**. Elle est transférée depuis le département de la Loire. Elle est recrutée au sein du service de pneumologie de l'hôpital Emile Roux du Puy.
- Première inscription de Madame le **Dr Gaelle GIRAUDEAU**. Elle est titulaire d'un Diplôme d'état de Docteur en Médecine et d'un **DES de Médecine Générale** obtenus le 04/04/2024 à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand. Elle va effectuer des remplacements avant installation.
- Inscription de Madame le **Dr Mélanie MONS**. Elle est titulaire d'un Diplôme d'état de Docteur en Médecine et d'un **DES de Médecine Générale** obtenus le 30/05/2017 à la faculté de médecine de TOURS et d'une capacité en **gériatrie** (23/03/2022) et d'un DU de cardiologie appliqué à la gériatrie (19/10/2022 LYON). Elle est recrutée par l'hôpital de BRIOUDE. Elle est transférée depuis le département du Puy de Dôme.
- Première inscription du **Dr Guillaume LHOSTE**. Il est titulaire d'un diplôme d'état de Docteur en Médecine et d'un **DES de Médecine Générale** obtenus le 05/04/2024 à la faculté de médecine de St Etienne. Il s'installe en cabinet libéral à Saint Pal de Mons au sein de la maison de santé.
- Première inscription de Madame le **Dr Pauline MAHINC**. Elle est titulaire d'un Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine le 26/04/2022 (Faculté de Médecine de St-Etienne), et d'un **DES de Cardiologie option Rythmologie interventionnelle et**

stimulation cardiaque le 04/04/24 (Faculté de Médecine de St Etienne). Elle est recrutée par l'hôpital du Puy en Velay.

- Première inscription du **Dr Alexandre WERNER**. Il est titulaire d'un Diplôme d'état de Docteur en Médecine (13/10/2022) et d'un **DES de médecine interne et immunologie clinique** (02/11/2023) obtenus à la Faculté de médecine de Clermont-Fd. Il est recruté au sein du CHER au Puy en partage avec le CHU de Clermont-Fd.
- Inscription du **Dr Yves POSTIC**. Il est titulaire d'un Diplôme d'état de Docteur en Médecine (12/09/1984) et d'un CES de **Psychiatrie** (Faculté de médecine de St Etienne) En retraite. Il est transféré depuis le département de l'Isère.
- Première inscription de **Mme le Dr Maha MATTA**. Elle est titulaire d'un diplôme d'état de docteur en médecine (03/07/2004) avec un diplôme de **spécialiste en Anesthésie Réanimation** (01/08/2008) obtenus à la faculté de médecine de Beyrouth (Université Saint Joseph). Elle est titulaire d'une autorisation ministérielle d'exercice en France depuis avril 2024, dans la spécialité « Anesthésie Réanimation ». Elle est recrutée au sein du CHER au Puy.
- Inscription du **Docteur Adrien ROBERT**. Il est titulaire d'un Diplôme d'état de Docteur en Médecine et d'un **DES de Médecine Générale** obtenus le 02/11/2018 à la faculté de médecine de Clermont-Fd. Il est titulaire également d'un **DESC de médecine d'Urgence** obtenu le 20/04/2021 à la faculté de Médecine de Clermont-Fd. Il est recruté au sein du service des urgences du CHER. Il est transféré depuis le département de la Réunion.
- Inscription de **Madame le Docteur Clémence MARCON**. Elle est titulaire d'un Diplôme d'état de Docteur en Médecine en date du 28/03/2024 et d'un **DES de médecine générale** obtenu le 30/04/2024. (Faculté de médecine d'Angers. Elle est transférée depuis le département de la Mayenne. Elle va effectuer des remplacements sur l'agglomération du Puy en Velay avant installation.
- Inscription du **Docteur Vincent GUION**. Il est titulaire d'un diplôme d'état de Docteur en Médecine et d'un **DES de médecine générale** obtenus le 03/11/2014 à la faculté de médecine de Toulouse. Il est titulaire également d'un **DESC de « Médecine de la douleur et médecine palliative »** obtenu le 11/05/2016 à la faculté de médecine de Toulouse, et aussi d'un Doctorat ès sciences (Toulouse le 18/02/2021). Il est recruté au sein du CH de Brioude en qualité de praticien contractuel (Service de médecine polyvalente et gériatrie). Il est transféré depuis le département du Cantal.
- Inscription **de Madame le Docteur Laurine BLANC**. Elle est titulaire d'un diplôme d'état de Docteur en Médecine et d'un **DES de médecine générale** obtenus le 02/10/2018 à la faculté de médecine de Saint-Etienne. Elle est transférée depuis le département de la Loire. Elle effectue des remplacements à la MSP de Pont Salomon avant installation.
- Inscription du **Docteur François BOUCHET**. Il est titulaire d'un diplôme d'état de docteur en médecine obtenu le 11/03/1988 à la faculté de médecine de Clermont-Fd et d'un **DES Radiodiagnostic et imagerie médicale** obtenu 18/12/1992, également à la faculté de Médecine de Clermont-Fd. Il est titulaire également d'un DIU d'imagerie IRM (1993). Il rejoint la SELARL GIM et va exercer sur le pôle de Brioude. Il est transféré depuis le département du Loiret.

Inscription-modification de SEL/SELARL

- Ajout d'une activité à la **SELARL KAIROS** : activité « d'expert médical en Chirurgie Urologique ».
- Enregistrement de l'activité de Mme le **Dr Agathe DEVILLE** et de l'activité du **Dr Valentin RUGGIERI** au sein du **CIN du Puy en Velay** –
- Intégration du **Dr François BOUCHET** au sein de la **SELARL Groupe d'imagerie médicale**. Il rejoint le pôle radiologique de Brioude.
- **SELARL LOMBARD ANNE** : déclaration de changement d'adresse : 105 rue Taillevent appartement B01 43200 Yssingeaux. A compter du 17 juillet 2024.

Installation Libérale /Changement d'adresse /Modification du mode d'exercice / Exercice en sites multiples :

- **Installation du Docteur Éric BROUILLET**, ouverture d'un LME 45 chemin des Combes 43700 Blavozy. Médecine générale + lasers médicaux+ « médecine morphologique et anti-âge ».
- **Installation du Dr AZIZ AMMOUR**, psychiatre, à partir du 02/09/2024, au Pôle intermodal au Puy avenue Charles Dupuy. Il conserve une activité salariée (50%) au CH Ste Marie.
- **Installation du Docteur Rayan BOUAOUN** (MG), à partir du 07/05/2024 à St GERMAIN LAPRADE - N°3 rue du Soleil Levant.
- Installation du **Dr Thibault AUGER** (MG), à partir du 02/09/2024 au N°10 avenue Clément CHARBONNIER au PUY en VELAY.
- Installation libérale comme « titulaire » de Mme le **Dr Charlotte PREVOST (MG)** au sein de la MSP de Lempdes sur Allagnon à compter du 1er mai.
- Mme le **Dr Inès KAABI** reprend son activité de remplaçante à Aurec/Loire à compter du mois de février 2024.
- Le **Dr Stéphane LILLE** a obtenu la qualification en **Pédiatrie** le 13/03/2024
- Mme le **Dr Corina OPRIS** a obtenu la « qualification en médecine et santé au Travail » le 12/04/2024.
- Enregistrement de la **SISA MSP Multisite Paul VASSAL** à Vorey/Arzon.
- Enregistrement d'une **Equipe de Soins Primaires de Coubon**.
- Projets en cours : **MSP de Coubon, MSP de Brives-Charensac**

Transferts

- **Mr le Dr Frédéric EGAL** ORL au CHER vers le département de la Drôme
- **Mme le Dr Isabelle CHAZOT** Soins palliatifs au CHER vers le département du Rhône.
- **Mme le Dr Marie COCKENPOT** anesthésiste au CHER vers le département du Nord.

Départs à la retraite

Dr Philippe BETTERY Médecine générale (salarié) au 1^{er} avril 2024, retraité actif.

Dr Guy BERAUD gastro-entérologue (libéral) au 1^{er} avril 2024.

Dr Joana RAZAFINDRABE (MG Costaros) au 01/06/2024.

Dr Jean-Paul EYMARD (MG BAINS) au 01/07/2024.

Dr Yves ROUSSEAU (MG Saugues) au 30 juin 2024.

Dr Max BASANISI (Addictologie clinique Korian) au 01/07/2024, retraité actif.

Dr Harry VIDAL (Chirurgien) au 01/07/2024.

Dr Boujemaa CHOKRI (Psychiatre) au 01/07/2024, retraité actif.

Dr EYMARD Jean Paul (MG à Bains) au 01 juillet 2024.

Dr Yves ROUSSEAU (MG à Saugues) au 01 juillet 2024.

Dr Gérard THEVENON médecine générale (libéral) à Bas en Basset retraité actif. Au 01 Avril 2024.



IMPORTANT :

En cas d'alerte sanitaire, risque pour la santé publique,
vol d'ordonnancier, falsifications d'ordonnances...

Appeler l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :



PROFESSIONNELS, POUR SIGNALER 24H/24 À L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES UN RISQUE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE

0 810 22 42 62 * @ ars69-alerte@ars.sante.fr 04 72 34 41 27

† In Memoriam

Notre sympathique confrère le Dr **Damien DOVY** vient de nous quitter le 15 mai 2024. Il avait 92 ans.

Il est né au BENIN à OUIDAH le 14 avril 1932. (Ancien Dahomey),

Le Dr Dovy suit des études brillantes au collège de la société des Missions Africaines à Cotonou et il choisit les études de médecine d'abord à Dakar, puis à Dijon. Il obtient son doctorat d'Etat de docteur en Médecine à Lyon le 25 juin 1963 puis son diplôme de gynécologie et obstétrique le 08/11/1966. Il obtient également un diplôme Universitaire d'endocrinologie le 8/06/1984.

Il épouse Jeannette avec qui il aura 3 filles, une est avocate et deux deviennent religieuses.

Il a eu une belle et longue carrière comme gynécologue obstétricien en Cabinet rue Burel au Puy et aussi en clinique d'accouchement (clinique de Rosières et de la Renaissance à Chadrac).

Choisissant l'option emploi-retraite il exercera jusqu'en 2021 à la clinique Bon Secours.

Elu conseiller ordinal de 2004 à 2018 il participait à la vie de notre conseil avec assiduité.

Il avait également une grande activité dans la vie associative locale.

Sa devise, disait-il, était : « Labor Omnia Vincit Improbis » (le travail vient à bout de tout).



Le Docteur Charles Eyraud est décédé le 2 juin 2024.

Son fils Raphaël nous rapporte : « Il est né le 3 janvier 1932 à Issarlès où son père était notaire. Après des études sur les bancs de l'école communale du village, il intègre l'internat du Pensionnat Notre de France au Puy en Velay où il est un brillant élève puis il part à Lyon au début des années 50 pour y suivre des études de médecine qu'il conclura par un diplôme d'Ophtalmologie en 1962.

Externe des hôpitaux de Lyon il fait son armée en tant que Médecin durant la guerre d'Algérie.

C'est à Lyon justement, à l'hôpital Edouard Herriot qu'il rencontre Chantal infirmière. Elle devient son épouse en 1963 à Vernoux en Vivarais en Ardèche.

Ils ont eu 5 enfants, (5 garçons) (malheureusement l'aîné est décédé peu après sa naissance) et 3 petits enfants.

En 1965 il commence son activité de médecin

Ophtalmologue à Valence durant plus de deux ans avant



de venir s'installer au Puy Place Michelet puis Rue Pierret et enfin Rue Burel. En parallèle, il exerce à la clinique Bon Secours et à l'hôpital Ste Marie. Il prendra une retraite bien méritée en 1996.

En dehors du travail et de ses patients il pratiquait l'aviation comme pilote, la moto puis surtout le vélo...Il aimait aussi la grande randonnée (le St Jacques, le tour du mont Blanc...) »

Les confrères du Puy le croisaient souvent rue des Tanneries ou rue Burel avec sa sacoche marron sous le bras, il faisait un petit signe de la tête.

Son fils Raphaël rapporte également : « Il a aimé la vie, simplement, préférant par exemple, une bonne brasserie à un restaurant gastronomique ».

Malheureusement frappé par la maladie, après plusieurs années de lutte il s'éteindra le 2 juin 2024.

Le Docteur Maurice CHRISTOPHLE vient de nous quitter à l'âge de 98 ans.

L'une de ses filles nous trace un aperçu de sa carrière.

« Mon père est né le 6 mars 1926. Il a fait ses études de médecine à Lyon, puis son internat à Saint-Etienne. Il s'est installé à Bas en Basset comme médecin généraliste en 1955.

Médecin dévoué, fin clinicien et à l'écoute de ses patients, il pratiquait toutes les spécialités comme le voulait la médecine générale de l'époque.

La petite chirurgie se faisait au centre de soins des sœurs de Saint Vincent de Paul, et les accouchements avaient lieu à domicile. C'est pourquoi il fût, avec d'autres, à l'origine de la création de la maternité de Monistrol sur Loire au début des années 60.

Depuis le 1^{er} janvier 1989, il profitait de sa retraite, parfaitement intégré à la vie du village. Il s'est éteint le 13 juin 2024 à Bas en Basset. »



NUMEROS D'URGENCE A CONSERVER

Violences faites aux femmes :	3919
Protection de l'enfance (CASED) :	0810 043 119
SOS Radicalisation (N° Vert) : <i>« Signaler ce n'est pas de la délation, c'est sauver un jeune »</i>	0800 00 56 96
SOS Agression :	17
Unité Médico-Judiciaire (CHER) :	04 71 04 37 64
Centre de Vaccination Internationale (CHER) :	04 71 04 35 82
Prise en charge de l'obésité (CHER) :	04 71 04 34 40
« L'ENTRAIDE » Aide aux professionnels de santé en difficulté :	
- ASRA-réseau Auvergne -Rhône Alpes	08 05 62 01 33
- CNOM- réseau national	08 00 28 80 38
L'équipe mobile autisme enfants et adultes (EMAEA)	07 72 35 22 01
Pôle psychiatrie personne âgée (PPA)	04 71 07 55 43
ETHIQUE 43	07 66 86 75 97
ARAMIS prévention du suicide	04 73 35 53 60
DAC 43 (Dossiers complexes)	04 71 04 73 20
ALLO ECOUTE ADO	06 12 20 34 71
ALLO ECOUTE PARENTS	06 01 18 40 36

CDOM 43 : 04 71 09 08 82

Attention le mail du CDOM43 a changé : cd.43@ordre.medecin.fr